



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

Algérie

Question écrite n° 13311

### Texte de la question

M. Ernest Moutoussamy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conséquences de six années d'atrocités et de violation des droits de l'homme en Algérie. La communauté internationale ne peut plus davantage détourner son regard de ce qui se passe dans ce pays. Des dizaines de milliers de personnes ont déjà été tuées, torturées ou ont « disparu ». Des enfants sont restés orphelins et des femmes et jeunes filles ont été violées et soumises à des sévices sexuels. Des familles entières ont fui leur domicile ou leur communauté, par peur. La Commission des droits de l'homme ne peut plus garder le silence face à tant d'horreur. Elle doit prendre des mesures urgentes afin de protéger et de promouvoir les droits humains des Algériens. Il lui demande de lui indiquer ce qu'il compte faire pour aboutir à la mise en oeuvre d'une Commission d'enquête internationale.

### Texte de la réponse

La politique du Gouvernement à l'égard de l'Algérie s'ordonne autour de quelques positions fondamentales et constantes : un sentiment profond de solidarité face à la violence intolérable et injustifiable qu'endurent les Algériens depuis de trop longues années ; la condamnation la plus ferme des actes terroristes ; la volonté de contribuer utilement, en dehors de toute ingérence, aux efforts des Algériens pour venir à bout de la crise qui les éprouve si cruellement. L'ouverture d'une enquête internationale est aujourd'hui fermement rejetée par les autorités algériennes, mais aussi par une grande partie de la classe politique et de la société civile en Algérie. De nombreux Algériens estiment en effet que les responsables des massacres perpétrés sont clairement identifiés. Ils se demandent également comment la commission pourrait enquêter concrètement sur les agissements des groupes terroristes. Le Gouvernement français ne peut ignorer ces considérations. S'il appartient bien naturellement aux Algériens seuls de définir entre eux et de mettre en oeuvre une solution politique à la crise que traverse leur pays, chacun reconnaît aujourd'hui, en Algérie comme dans la communauté internationale, la nécessité d'une information plus complète et d'une plus grande ouverture sur l'extérieur. Le Gouvernement souhaite donc encourager tout ce qui peut contribuer, dans le respect de la souveraineté de l'Etat algérien, à une meilleure compréhension de la situation en Algérie. A cet égard, une évolution peut être constatée depuis quelques mois. Les déplacements de la troïka européenne, de la délégation du Parlement européen, de responsables politiques et de parlementaires français et européens, en nombre croissant, ainsi que le travail de la presse, ont permis de créer de nouveaux liens entre les deux rives de la Méditerranée. Le Gouvernement encourage vivement ces échanges qui permettent de lever certains malentendus sur les positions de chacun. C'est dans cette même optique que le Gouvernement s'emploie à établir progressivement, au plan bilatéral, un dialogue ouvert et naturel avec les autorités algériennes. Il entend développer dans le même temps une relation de travail qui puisse favoriser, sur un mode équilibré, la mise en oeuvre des réformes politiques, économiques et sociales annoncées par Alger. Le Gouvernement apporte enfin son soutien à la reprise des contacts et de projets de coopération, de tous ordres, entre les sociétés civiles des deux pays. Le Gouvernement entend également soutenir le renforcement des relations entre l'Union européenne et l'Algérie. L'accord d'association, qui est actuellement en négociation, a notamment pour objectif de favoriser l'ouverture et

la modernisation de l'économie algérienne. Le Gouvernement encourage enfin les autorités algériennes à faire preuve d'ouverture dans leur dialogue avec les instances des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ernest Moutoussamy](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (2<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13311

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 avril 1998, page 2180

**Réponse publiée le :** 29 juin 1998, page 3583